

**Additif n° 01 au DAOI N° 06/CIAIS/DPEF/22.**

**La clauses N° 10, de l'Avis d'Appel d'offre est modifiée comme suit :**

1. Les offres devront être rédigées en langue « *française* » et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard **jeudi 05 mai 2022 à 11 TU**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

**La clauses N° 10, de l'Avis d'Appel d'offre est modifiée comme suit :**

2. Les offres seront ouvertes le **jeudi 05 mai 2022 à 11 TU**, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis à l'adresse suivante :  
Direction des Projet Education – Formation ; République Islamique de Mauritanie ;

Salle de conférence de la Commission Spéciale de Passation des Marchés de la Direction des Projets Education – Formation :

Immeuble de la DPEF : (2ème étage). Rue 42-037 T.Z, Téléphone ; (+222) 45 25 20 63, Fax : (+222) 45 25 15 13 - Nouakchott -Mauritanie.

**La clause N° 23.1 des Instructions aux soumissionnaires est modifiée comme suit :**

**La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :**

Date : Jeudi 05 mai 2022 ;

Heure : 11 TU.

**La clause N° 26.1 des Instructions aux soumissionnaires est modifiée comme suit :**

Date : Jeudi 05 mai 2022

Heure : 11 TU.

**Les autres clauses du DAOI restent inchangées.**

**Mohyedine OULD SIDI BABA**

